

OPQIBI INFO

L'Organisme de Qualification de l'Ingénierie

FÉVRIER 2011 | N°14

edito

Les lois Grenelle ont fixé des objectifs majeurs d'ici à 2020 en matière de performance environnementale et énergétique des constructions.

Les prestataires d'ingénierie ont un rôle stratégique à jouer auprès des donneurs d'ordre et maîtres d'ouvrage dans la réalisation de ces objectifs.

Conscient de cet enjeu et afin de parvenir à une offre de qualifications adaptée aux besoins du marché, le conseil d'administration de l'OPQIBI a validé le 21 octobre dernier un projet global d'évolution de sa nomenclature (cf. détail page 3).

Ce projet, qui est entré en vigueur le 3 février 2011, permet, d'ailleurs, de répondre en grande partie à l'évolution des métiers et prestations telle qu'identifiée dans l'enquête de satisfaction menée auprès de l'ensemble de nos qualifiés mi-2010 (cf. page 7).

De plus il s'inscrit très directement dans le cadre du protocole signé le 22 juin 2009 avec le MEEDDM, lequel confie à l'OPQIBI le soin d'apporter sa contribution aux objectifs fixés par le Grenelle Environnement.

La réflexion de notre organisme autour des préoccupations environnementales et énergétiques va se poursuivre en 2011, en particulier, autour des thèmes suivants :

- « Evaluation des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) », en collaboration avec l'ADEME ;
- « Perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments », au regard des exigences de la RT 2012 et du label BBC-Effinergie ;
- « Evaluations environnementales et études d'impact », afin de procéder à la nécessaire mise à jour des qualifications OPQIBI existantes suite aux évolutions parues dans la Loi Grenelle 2 ;
- « Qualité de l'air intérieur », ...

A noter enfin que pour valoriser son offre de qualifications liée à l'« efficacité énergétique », l'OPQIBI a édité un document promotionnel spécifique en novembre 2010 (cf. page 7).

Jean-Luc Mangin
Président de l'OPQIBI

sommaire

ACTUALITÉS

- INTERVIEW ADEME2
- NOMENCLATURE OPQIBI : NOUVELLES QUALIFICATIONS3

CHIFFRES 2010

- RÉSULTATS / ENQUÊTE DE SATISFACTION 2010.....4-7

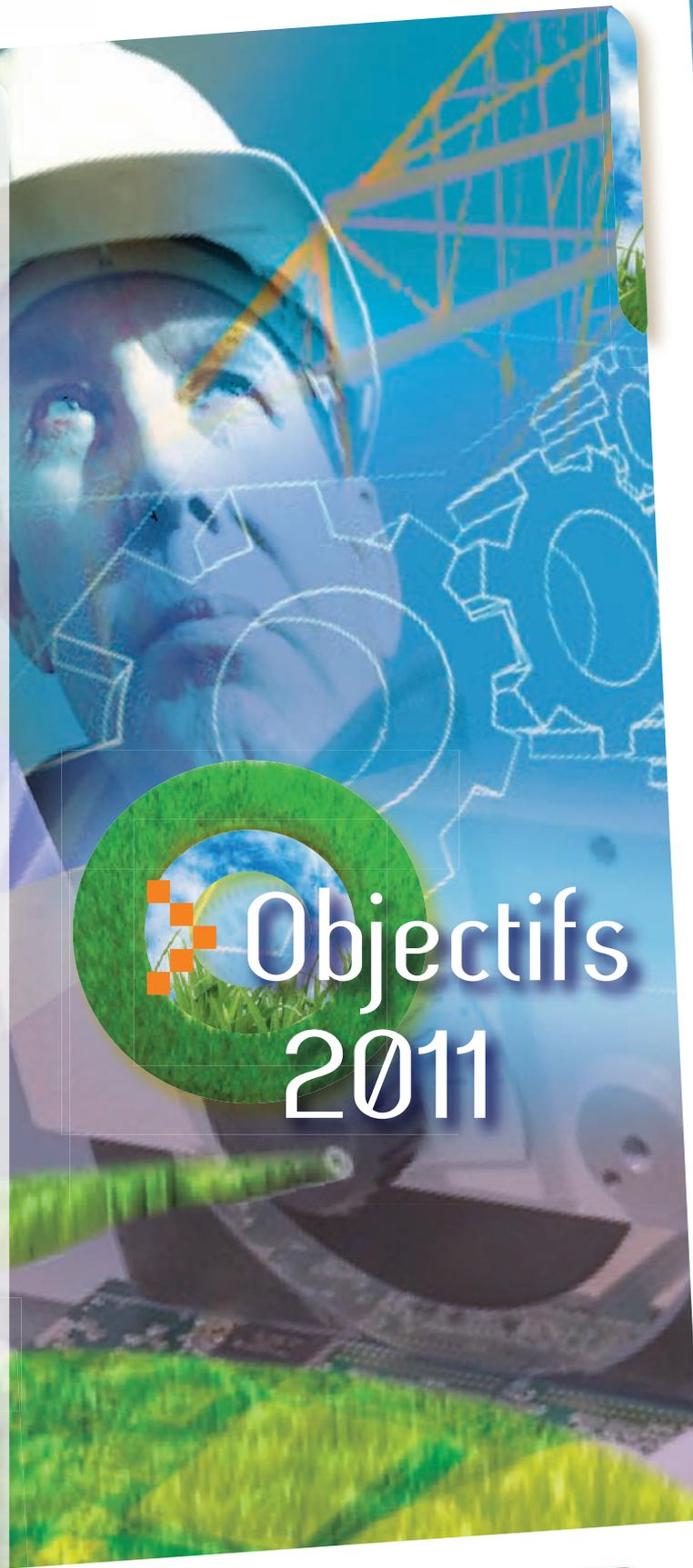
RECRUTEMENT6

COMMUNICATION PROMOTION7

NOUVEAUX QUALIFIÉS8

AGENDA8

CONTACTS8



interview...

**de Jacques RAVAILLAULT,
Directeur Exécutif Action territoriale à l'ADEME**



Quelles sont les raisons de la collaboration ADEME – OPQIBI et quel intérêt pour l'ADEME de la qualification OPQIBI ?

Les prestataires d'ingénierie et de conseil, que nous appelons communément les bureaux d'études, sont des partenaires prioritaires de l'ADEME.

L'agence s'appuie sur leurs compétences pour accompagner les donneurs d'ordres publics et privés dans leur prise de décision sur les champs environnementaux.

Suite au Grenelle de l'environnement, la société s'engage sur la voie d'une mutation environnementale qui fait appel à des choix nouveaux et de plus en plus complexes pour de nombreux acteurs économiques.

Ces changements individuels et collectifs ne peuvent s'opérer qu'en ayant recours à un conseil de qualité et indépendant. Les bureaux d'études sont des acteurs importants pour proposer ce conseil et permettre aux acteurs économiques de réaliser des choix judicieux.

La mise en place de signes de qualité reconnus de tous nous apparaît essentielle.

Elle permet de gagner la confiance des décideurs.

Pour obtenir ces signes de qualité chez les bureaux d'études, les entretenir et les améliorer au cours du temps, l'ADEME a recherché dès 2004 des partenaires dans le monde du référencement qui apportent un certain nombre de garanties d'indépendance et de neutralité, qui soient reconnus des donneurs d'ordre et des professionnels et qui s'engagent à respecter des processus clairs et transparents.

La collaboration avec l'OPQIBI s'est opérée sur ces critères. L'obtention de l'accréditation COFRAC - sur la base de la norme NF X50-091 - par l'OPQIBI consolide cette collaboration.

Comment s'organise le travail de l'ADEME vers les bureaux d'études et la collaboration avec l'OPQIBI ?

Sur le premier point, l'ADEME met l'accent avant tout sur la qualité du travail fourni par les bureaux d'études. Ainsi, pour encourager et stimuler un conseil de qualité, l'ADEME a engagé les chantiers suivants :

- Définition des prestations avec la mise en place de cahiers des charges spécifiques définissant les contenus pour des prestations de qualité, complètes et de plus en plus exigeantes. Les cahiers des charges sont régulièrement revus dans cet objectif. Par exemple, le cahier des charges de l'audit énergie dans les bâtiments demande désormais à ce qu'au moins un des scénarios de rénovations présentés intègre un objectif de réduction des consommations d'énergie par 4 (scénario « facteur 4 »).
- Le suivi et la valorisation des études financées par l'ADEME avec l'ouverture en août 2010 du portail Internet DIAGADEME (www.diagademe.fr).



- Le développement des formations des bureaux d'études.
- Et enfin le référencement des compétences des prestataires en s'appuyant sur le partenariat avec l'OPQIBI. Sur ce dernier point, la collaboration a été engagée en 2004 avec la création de qualifications en ingénierie et en études sur l'énergie solaire. Depuis 2009, la collaboration entre l'ADEME et l'OPQIBI s'est renforcée. L'ADEME a ainsi participé à la rédaction de 2 qualifications supplémentaires :
 1. l'Audit énergétique dans les bâtiments tertiaires et logements collectifs (19.05). La qualification est parue en juin 2009.
 2. le diagnostic énergétique dans l'industrie (17.17). L'ADEME a participé à l'évolution de cette qualification en fin d'année 2010.

Les ingénieurs de l'ADEME ont également intégré le groupe des instructeurs OPQIBI et participent bénévolement aux instructions des dossiers de qualification. Cette participation permet au comité de qualification OPQIBI de bénéficier de l'expérience de suivi et d'analyse de nombreux dossiers d'études financés par l'ADEME. L'ADEME souhaite poursuivre cette collaboration afin d'élargir le panel des référencements permettant aux maîtres d'ouvrage de faire appel à des bureaux d'études compétents sur d'autres domaines d'intervention relevant des champs de compétences que nous maîtrisons tels que les déchets, les transports, les émissions de gaz à effet de serre ou encore les approches transversales comme l'éco-conception, par exemple.

L'ADEME a un dispositif de soutien à la réalisation des études de conseil qui s'appelle l'aide à la décision : comment l'ADEME compte-t-elle intégrer à ce dispositif le travail de collaboration avec OPQIBI ?

L'ADEME, grâce à son dispositif d'aide à la décision, soutient les décideurs pour faire appel à du conseil et un accompagnement spécialisé. Ce dispositif, très largement développé par les Directions Régionales de l'ADEME permet de soutenir plus de 8000 études par an sur l'ensemble des thématiques environnementales dont l'ADEME a la charge. L'ADEME est très attentive à ce que ces études permettent dans un maximum de cas de passer efficacement à l'action : c'est ce qui définit pour nous un conseil de qualité.

La collaboration avec l'OPQIBI permet d'aider à identifier par des qualifications claires, correspondant aux cahiers des charges des études financées par l'ADEME, des bureaux d'études ayant montré les capacités nécessaires à un travail de qualité. Cela permet d'améliorer la recherche de conseil de la part des maîtres d'ouvrage. L'ADEME souhaite poursuivre cette logique en orientant ses financements sur ces critères. ■

Évolution de la nomenclature des qualifications OPQIBI pour répondre aux objectifs du Grenelle Environnement à compter de février 2011

Pour répondre aux objectifs du Grenelle Environnement, le conseil d'administration de l'OPQIBI a validé le 21 octobre dernier un projet d'évolution de sa nomenclature matérialisée par :

- l'ajout d'exigences nouvelles en termes de performance énergétique pour l'attribution des qualifications relevant de l'ingénierie du bâtiment, du génie climatique, de l'électricité et des énergies renouvelables ;
- l'évolution du contenu de certaines qualifications existantes, notamment celles relatives au développement durable ;
- la création de 2 qualifications nouvelles

Evolution des qualifications OPQIBI en « développement durable »

En 2005, l'OPQIBI avait mis en place 4 qualifications liées au développement durable. Au regard de la jurisprudence, il s'est avéré que la composante purement « environnementale » du développement durable y était prédominante au détriment des composantes « sociale » et « économique ». C'est pourquoi, il a été procédé à une **refonte complète** du contenu de ces qualifications :

- **01.06** : AMO en développement durable
- **02.03** : Programmation en développement durable
- **18.15** : Ingénierie d'ouvrages d'infrastructure
- option développement durable
- **19.03** : Ingénierie d'ouvrages de bâtiment
- option développement durable

Nouvelle qualification OPQIBI en « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la prise en compte du handicap »

Afin d'aider les maîtres d'ouvrage à répondre aux objectifs du volet IV de la **loi du 11 février 2005 consacré à l'accessibilité** - repris par le Plan Bâtiment Grenelle - l'OPQIBI a décidé la création d'une nouvelle qualification **01.11 en « AMO relative à la prise en compte du handicap »**, dont la définition est la suivante :

« Définition des objectifs pour la prise en compte des divers handicaps dans tous les types d'espaces publics ou privés :

- Regroupement des éléments identifiés en vue de l'élaboration d'une stratégie patrimoniale.
- Participation à la préparation des dossiers de demande de financement et d'autorisations administratives.
- Proposition(s) d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour le respect des objectifs et leur intégration dans le ou les programme(s) de travaux.
- Organisation et animation des relations entre intervenants internes et/ou externes à l'opération.
- Vérification, lors de la conception et de la réalisation, du respect des objectifs et de la réglementation relative à l'accessibilité poly-handicap des espaces ouverts au public, des bâtiments et des transports. »

Nouvelle qualification OPQIBI en « AMO en Qualité Environnementale des Opérations (QEO) »

Parallèlement à la refonte de ses qualifications en développement durable, l'OPQIBI a décidé de créer une nouvelle qualification **01.10 en « AMO en Qualité Environnementale des Opérations (QEO) »**, dont la définition est la suivante :

« Identification et définition des objectifs sanitaires et environnementaux du projet concernant la majorité des indicateurs suivants :

- Emission de gaz à effet de serre,
- Gestion de l'eau,
- Gestion des déchets,
- Qualité des espaces intérieurs et extérieurs (qualité de l'air, de l'eau, confort hygrothermique, visuel et acoustique),
- Insertion architecturale et paysagère,
- Evaluation et communication environnementales.

Contrôle du respect des objectifs y compris les actions correctives lors des phases de conception, de réalisation et d'exploitation. »



Conformément à ses procédures qualité, l'OPQIBI a réalisé, de juin à fin août 2010, son enquête de satisfaction biennale auprès de ses 1132 structures qualifiées. **387 structures y ont répondu, soit un taux de retour de 34,20 %, très satisfaisant.**

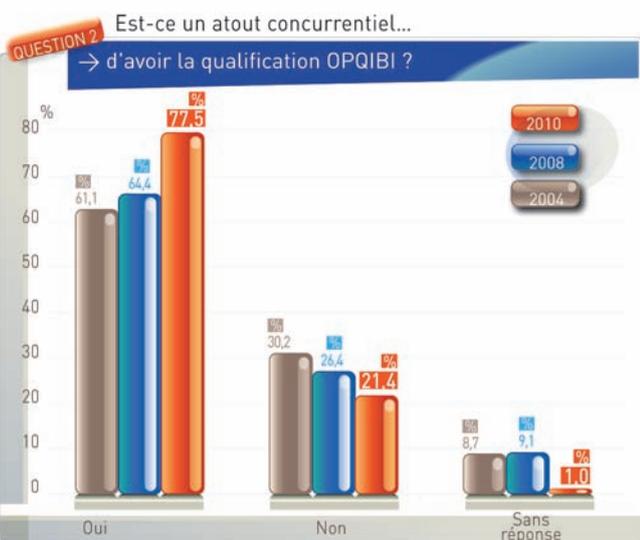
Satisfaction à l'égard de la qualification OPQIBI

Le taux de satisfaits à l'égard de la qualification OPQIBI reste à un niveau élevé. D'ailleurs, il a légèrement augmenté par rapport à 2008, puisqu'il est passé de 87 % à **89,9 %** en 2010. Dans le même temps, le taux de non satisfaits a diminué, passant de 11,2 % à 8,6 %.

Les 3 principales raisons évoquées par les structures non-satisfaites sont, dans l'ordre :

- le manque de reconnaissance de la qualification OPQIBI par les clients ;
- une démarche trop fastidieuse et trop administrative ;
- un coût trop élevé de la qualification. ■■■

Les avantages liés à la qualification OPQIBI

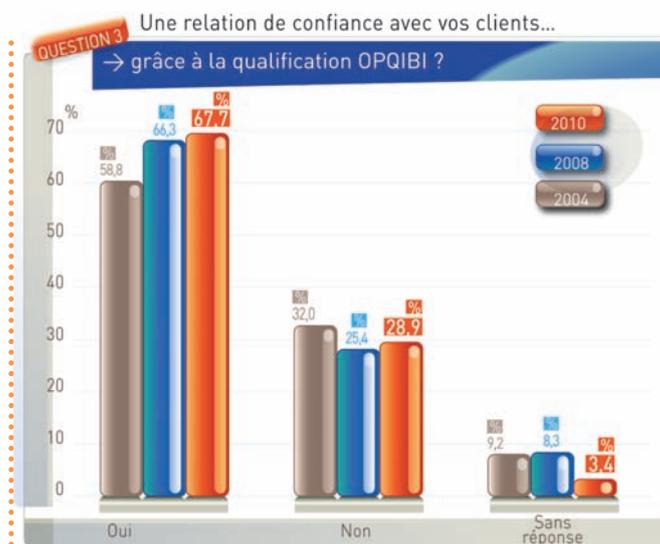
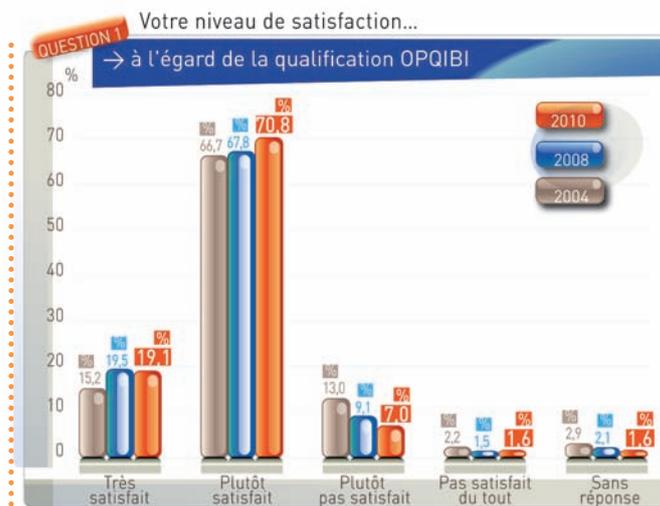


93 % des répondants (+ 5 % par rapport à 2008) considèrent que la qualification OPQIBI permet de valoriser les compétences d'un prestataire d'ingénierie.

L'objet principal de la qualification OPQIBI continue donc d'être très largement reconnu par les qualifiés.

Parmi les autres avantages, on note ensuite, par ordre décroissant, que :

- **77,5%** des répondants (+ 13 %) estiment que la qualification OPQIBI



permet de disposer d'un atout concurrentiel ;

- **76,2 %** qu'elle permet de sécuriser ses clients ;
- **67,7 %** (+ 1 %) qu'elle permet d'instaurer une relation de confiance avec ses clients ;
- **66,9 %** des répondants considèrent que la qualification OPQIBI permet de s'engager dans une démarche de progrès permanent ;
- **50,4 %** (+ 2,5 %) qu'elle permet d'accéder plus facilement aux marchés.

En revanche, s'ils sont 56,3 % à penser que la qualification OPQIBI permet de faciliter « l'assurabilité » d'un prestataire, seuls 30,7 % (+ 4 %) pensent qu'elle permet de bénéficier d'avantages tarifaires en matière d'assurance. ■■■



Qualification OPQIBI, donneurs d'ordre et marchés

Si pour **77,8 %** des répondants, la qualification OPQIBI est connue de leurs clients (résultat que l'on peut comparer avec celui de l'enquête OPQIBI de 2009 auprès des acheteurs publics qui montrait que 62,6 % d'entre eux connaissaient la qualification OPQIBI), **seuls 42,2 %** affirment que les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre leur demandent « toujours » ou « souvent » leur certificat de qualification OPQIBI lors d'appels d'offres ou de consultations.

Il s'agit d'un résultat décevant puisqu'il est en **baisse de 12,6 %** par rapport à la précédente enquête de 2008.

Ces résultats peuvent paraître en contradiction avec ceux de la dernière enquête OPQIBI menée auprès des acheteurs et donneurs d'ordre publics qui montraient que 73,9 % d'entre eux demandaient « toujours » ou « souvent » les certificats de qualification d'entreprise dans leurs marchés (+ 11,1 % entre 2009 et 2006).

Il faut cependant souligner que ces acheteurs et donneurs d'ordre étaient interrogés sur l'utilisation de la qualification en général et pas seulement sur celle de la qualification OPQIBI.

En outre, il n'était question que de marchés publics.

Les résultats ci-avant prouvent que l'OPQIBI doit sans cesse poursuivre et même intensifier ses démarches de promotion et de communication en direction des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre, afin de les convaincre à davantage utiliser ses qualifications dans leurs marchés d'ingénierie.

Qualification OPQIBI et accréditation COFRAC

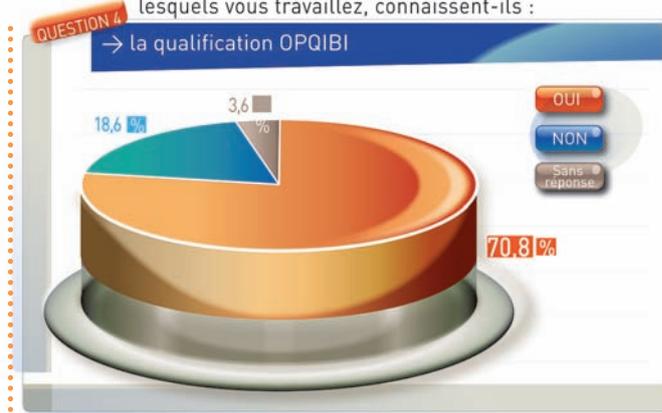
Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'OPQIBI est accrédité par le COFRAC sur la base de la norme AFNOR NF X50-091



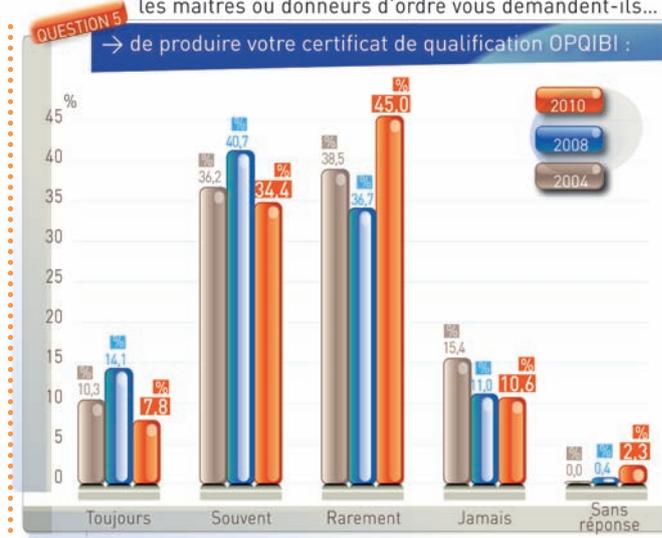
On constate que :

- **38,2 %** des répondants pensent que l'accréditation de l'OPQIBI par le COFRAC apporte une valeur ajoutée supplémentaire à leur certificat de qualification, contre 14,5 % qui pensent le contraire et 46,3 % qui ne savent pas ;

Les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre avec lesquels vous travaillez, connaissent-ils :



Lors d'appels d'offres ou de consultations les maîtres ou donneurs d'ordre vous demandent-ils...



- **28,2 %** que cette accréditation renforce la confiance des clients à l'égard de leurs qualifications, contre 20,2 % qui sont d'un avis contraire et 50,4 % qui ne savent pas.

Ces résultats peuvent donner lieu à une double interprétation :

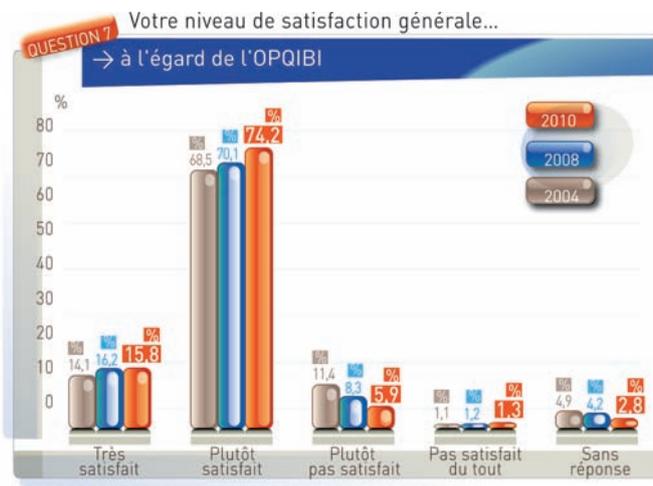
- si l'on considère l'ensemble des qualifiés, ces derniers restent globalement dubitatifs quant aux avantages de l'accréditation COFRAC de l'OPQIBI, vraisemblablement car une majorité d'entre eux ne sait pas précisément ce qu'elle signifie ou n'a pas encore suffisamment de recul pour se prononcer (l'accréditation de l'OPQIBI datant du 1^{er} janvier 2009) ;
- si l'on ne considère que ceux qui apparemment savent ce que signifie l'accréditation COFRAC, la tendance est plutôt très positive.

En comparaison, on peut rappeler que l'enquête OPQIBI de 2009 auprès des acheteurs publics montrait que 55,2% des répondants estimaient que l'accréditation des organismes de qualification était de nature à accroître la crédibilité des certificats qu'ils délivrent.

Au regard de ces résultats, l'OPQIBI doit donc continuer à valoriser son accréditation auprès de ses qualifiés, des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre, en expliquant ce qu'elle constitue et ce qu'elle apporte en termes d'indépendance, d'impartialité, de transparence et donc de crédibilité.

Résultats de l'enquête de satisfaction OPQIBI))

Satisfaction à l'égard de l'organisme OPQIBI



Le taux de satisfaits à l'égard de l'organisme OPQIBI s'élève en 2010 à **90 %**, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 2008. Durant cette période le taux de non satisfaits est passé de 9,5 % à 7,2 %.

Dans le détail, 84,2 % des répondants (+ 4,2 %) sont satisfaits par l'accueil téléphonique, 81,4 % (+ 2,8 %) par la disponibilité des interlocuteurs de l'organisme, 82,4 % (+ 6,5 %) par l'information de l'OPQIBI envers ses qualifiés, 77 % (+ 5,9 %) par les réponses à leurs interrogations et 73,6 % par les délais de réponse à leurs demandes. Concernant les délais d'instruction des dossiers, le taux de satisfaits a augmenté depuis 2008, passant de 62,6 % à 68,50 %.

On peut légitimement penser que l'ensemble de ces évolutions positives et en particulier celles relatives aux délais sont en grande partie le résultat des procédures mises en place depuis 2007 dans le cadre de l'accréditation de l'OPQIBI par le COFRAC. ■

recrutement

L'OPQIBI recherche de nouveaux instructeurs pour ses comités de qualification))



Cette année encore, l'OPQIBI recherche de nouveaux instructeurs afin de :

- alléger la charge de travail des instructeurs actuels, et ainsi raccourcir les délais d'instruction des dossiers ;
- assurer le remplacement des instructeurs sur le départ ;
- faciliter le rajeunissement des comités.

Le rôle des instructeurs

- répondre à l'augmentation importante du nombre de dossiers de demande de qualification
- alléger la charge de travail des instructeurs actuels, et ainsi raccourcir les délais d'instruction des dossiers ;
- assurer le remplacement des instructeurs sur le départ ;
- faciliter le rajeunissement des comités. ■

Qui sont les instructeurs ?

Les instructeurs de l'OPQIBI sont **des professionnels reconnus pour leur éthique et leur compétence**, issus de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage, d'entreprises de réalisation ou de structures institutionnelles (techniciens, ingénieurs, acheteurs, ...).

Ils agissent pour le compte de l'organisme, **à titre bénévole**, qui prend, bien évidemment, en charge **les frais de déplacement et d'hébergement** liés à leurs participations aux comités de qualification.

Niveau requis : au moins (équivalent) bac + 2 et ayant une expérience minimale de 10 ans en rapport avec les qualifications à instruire. ■

Si vous êtes intéressé(e), pour devenir **instructeur de l'OPQIBI**, merci de **télécharger un formulaire de candidature** sur notre site Internet : www.opqibi.com

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter **Stéphane MOUCHOT** au 01 55 34 96 33.

les besoins de l'OPQIBI

Les prestations ou techniques pour lesquelles les besoins en instructeurs sont les plus urgents sont les suivantes :

- Fluides et génie climatique
- Electricité : courants forts et faibles
- Energies Renouvelables (solaire thermique, solaire photovoltaïque, bioénergies, ...)
- Etude en isolation thermique
- AMO en en Qualité Environnementale des Opérations (QEO)

- AMO en administratif et juridique
- AMO relative à la prise en compte du handicap
- Etude d'installations de transport (extérieur) de personnes
- Ingénierie des ouvrages de bâtiment - option développement durable

Satisfaction à l'égard du site Extranet de l'OPQIBI

88,4 % de net de l'OPQIBI (www.opqibi.fr) permettant de remplir en ligne les dossiers de demande, de contrôle et de renouvellement de qualification. 92 % (+11,5 %) jugent son utilisation « très facile » (15 %) ou « facile » (77 %).



Qualifiés OPQIBI, Grenelle de l'Environnement et développement durable

Même s'il ne s'agit que d'une minorité, 40 % des répondants affirment avoir fait évoluer leurs prestations et développé de nouvelles compétences/prestations dans le cadre des travaux du Grenelle de l'Environnement et plus généralement de l'essor du développement durable. Une majorité des nouvelles compétences/prestations développées ont trait à l'efficacité énergétique :

- Diagnostic/audit énergétique
- Simulation Thermique Dynamique (STD)
- Prestations dans le domaine des ENR
- Bilan carbone
- Prise en compte de l'objectif BBC

De nouvelles compétences/prestations ont également été développées dans la cadre plus générale de la qualité environnementale :

- Prestations dans le cadre d'opérations en démarche HQE ou de certification (d'ouvrage)
- Prestations relatives à l'impact environnemental des projets

Il est intéressant de souligner que pour la plupart des nouvelles compétences/prestations citées ci-avant, l'OPQIBI a déjà mis en place de nouvelles qualifications (audit énergétique, ENR, AMO en QEO) ou est en cours de réflexion (évaluation des GES).

COMMUNICATION

...documentation

« Qualifications OPQIBI, Efficacité énergétique et Grenelle »

Afin de valoriser ses qualifications liées à l'efficacité énergétique et au Grenelle Environnement, l'OPQIBI a édité un document promotionnel spécifique.

Ce document, téléchargeable sur notre site www.opqibi.com a été diffusé à plus de 55 000 exemplaires avec « Le Moniteur » du 19/11/2010.



Document promotionnel

En bref...

Dans le cadre de sa politique de promotion régionale, l'OPQIBI a organisé 2 réunions d'information en octobre et novembre 2010, respectivement à Poitiers et Besançon. Ces réunions ont rassemblé au total près d'une soixantaine de prestataires d'ingénierie et donneurs d'ordre locaux.

La participation de l'OPQIBI au salon POLLUTEC du 30 novembre au 3 décembre 2010 lui a permis de rencontrer plus d'une centaine de prestataires d'ingénierie et de maîtres d'ouvrage intéressés par ses qualifications. A l'occasion de cette manifestation, il est également intervenu lors de 4 conférences, organisées respectivement en collaboration avec l'ADEME, CICF-Construction et QUALIBAT, qui ont rencontré un véritable succès.

Les présentations Powerpoint projetées lors de ces conférences sont disponibles sur le site www.pollutec.com

Bienvenue aux nouveaux qualifiés

Aux sessions des comités de **juin, octobre et décembre 2010**,
60 nouvelles structures ont été qualifiées :

Raison sociale	Ville	N° de Certificat
THEOREME INGENIERIE	PARIS (75)	10 08 2211
HC ACOUSTIQUE	LATTES (34)	10 08 2212
EXOCETH WATER & ENERGY SYSTEMS	GUER (56)	10 08 2213
CURRIE & BROWN (France)	PARIS (75)	10 08 2214
EXETEC	LAVALLETTE (31)	10 08 2216
MOTIC	BOUSSAY (44)	10 08 2217
DMSE	MONTPELLIER (34)	10 08 2218
ARCS INGENIERIE	BRIVE LA GAILLARDE (19)	10 08 2219
BE TANNACHER	ECKBOLSHEIM (67)	10 08 2220
CETUR LANGUEDOC ROUSSILLON	ALAIRAC (11)	10 08 2221
SIGMA (Société d'Ingénierie Générale Marchal)	EPINAL (88)	10 08 2222
SOWATT	SAINTE-JEANNET (06)	10 08 2223
SAREIPP	MULHOUSE (68)	10 08 2224
VALORSUN	FUVEAU (13)	10 08 2224
IGEADT Ingénierie Conseil	CONQUEYRAC (30)	10 08 2225
CEAU (Cabinet d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme)	MEZE (34)	10 12 2228
TH2I (Thermique Informatique Ingénierie)	PERIGNY (17)	10 12 2229
THERMI CLIM	GRAND COURONNE (76)	10 12 2230
MI GSO	LABEGE (31)	10 12 2231
IRIS CONSEIL REGIONS	MONTIGNY LE BRETONNEUX (78)	10 12 2232
ST Ingénierie	GEMENOS (13)	10 12 2233
EUTEXY	MONTBONNOT (38)	10 12 2234
IMR	CHIRENS (38)	10 12 2235
I2C	ALLAUCH (13)	10 12 2236
EBI	ORLEANS(45)	10 12 2237
SOLYAMO	LYON (69)	10 12 2238
GEOETHER	PALAISEAU (91)	10 12 2239
INGEBAT (Toulouse)	TOULOUSE (31)	10 12 2240
BECP	PONTAULT COMBAULT (77)	10 12 2241
SECAT	NOGENT SUR MARNE (94)	10 12 2242
SCORE 2D	IVRY SUR SEINE (94)	10 12 2243
POUGET CONSULTANTS	PARIS (75)	10 12 2244
AGENCE JEAN PAUL POISSONNIER	NIMES (30)	10 12 2245
BESSI INGENIERIE	BOULOGNE SUR MER (62)	10 12 2246
SOLAREO	NOISY LE ROI (78)	10 12 2247
PROWATT	VILLEURBANNE (69)	10 12 2248
ABSCIA	LE GRAND QUEVILLY (76)	10 12 2249
ENERGETHIK	SOISSONS (02)	10 12 2250
PROJECTIVE SPACE MANAGEMENT	PANTIN (93)	10 12 2251
STRUCTURES BATIMENT	NEYRON (01)	10 12 2252
ALTO INGENIERIE	BUSSY SAINT MARTIN (77)	10 12 2253
SOLIS INGENIERIE	AVIGNON (84)	10 12 2254
L'INGENIERIE DU DIAGNOSTIC	COURTENAY (45)	11 02 2255
CG INGENIERIE	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91)	11 02 2256
DV-Expertise	SAINTE AVERTIN (37)	11 02 2257
ENR CONCEPT	AIX EN PROVENCE (13)	11 02 2258
SGA INGENIERIE	LYON (69)	11 02 2259
INCA	SAINTE JEAN DE BRAYE (45)	11 02 2260
ABRANTES DELGADO Vitor (Deltec Ingénierie)	TRACY LE MONT (60)	11 02 2261
SUN SQUARE	PARIS (75)	11 02 2262
SYNERGISUD	LA CIOTAT (13)	11 02 2263
SOL STRUCTURE	CHAUMES EN BRIE (77)	11 02 2264
LA MAITRISE ENERGETIQUE	NICE (06)	11 02 2265
SNAPRIM	MERY (73)	11 02 2266
ITEE FLUIDES	ARNAS (69)	11 02 2267
DELTAWATT	JAUNAY CLAN (86)	11 02 2268
MD STRUCTURES	MONTMAGNY (95)	11 02 2269
MAP 3	PARIS (75)	11 02 2270
ATHENA B E	MARSEILLE (13)	11 02 2271
BUREAU D'ETUDES STRUCTURES BOIS	EVREUX (27)	11 02 2272

AGENDA

Mars > Deauville

L'OPQIBI organisera une réunion d'information sur ses qualifications le 17 mars 2011 dans le cadre du Congrès annuel de la CICF.

Avril > Saint-Brieuc

L'OPQIBI organisera une réunion d'information régionale sur ses qualifications.

Mai > Clermont-Ferrand

L'OPQIBI organisera une réunion d'information régionale sur ses qualifications.

Juin > Montpellier

L'OPQIBI organisera une réunion d'information régionale sur ses qualifications.

Assemblée générale

- Jeudi 7 avril à 11h

Conseil d'Administration

- Jeudi 9 juin à 14h
- Jeudi 27 octobre à 14h

Comités

Prochaines sessions des comités de qualification OPQIBI en 2011 :

- Du 12 au 21 avril
- Du 14 au 23 juin
- Du 4 au 13 octobre
- Du 7 au 16 décembre

CONTACTEZ-NOUS :

www.opqibi.com

OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

104, rue Réaumur - 75002 Paris
 Tél. : 01 55 34 96 30 - Fax : 01 42 36 51 90
 E-mail : opqibi@wanadoo.fr

OPQIBI INFO
L'Organisme de Qualification de l'Ingénierie

Directeur de la publication : Jean-Luc MANGIN
 Rédaction : Stéphane MOUCHOT
 Réalisation : Atrium graphism'
 Impression : 3i Services